

# Les examens sous la menace DES RECOURS

▶ L'absence prolongée de nombreux profs durant l'année risque d'impacter les résultats des élèves, s'inquiètent des parents

▶ "On a certains parents qui ont déjà prévenu qu'ils n'hésiteront pas à introduire un recours au cas où les écoles décidaient de faire rater leurs enfants pour les matières qu'ils n'ont pu suivre durant l'année scolaire, faute d'enseignants. Certains parents ont même noté toutes les fois où les professeurs avaient été absents, au cas où il fallait introduire ce recours. À Bruxelles, le problème est en tout cas une très grande source d'inquiétude", indique Véronique de Thier, de la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (Fapeo).

Les élèves de primaire et de secondaire débutent vendredi leurs examens dans une ambiance qui est loin d'être apaisée. C'est que les nombreuses absences de longue durée de nombreux enseignants qui

n'ont pu être remplacés en raison de la pénurie de profs ont bouleversé l'année scolaire de nombreux élèves. Une situation qui n'a pas intérêt à impacter la réussite finale des enfants, avertissent ainsi un certain nombre de parents de l'enseignement officiel.

En novembre dernier, la fédération des pouvoirs organisateurs des écoles secondaires communales et provinciales (CPEONS) avait lancé un cri d'alarme : certaines classes attendaient toujours leur premier cours de langues ou de maths en Fédération Wallonie-Bruxelles trois mois après la rentrée scolaire.

Une situation qui s'est poursuivie un peu partout le reste de l'année, impactant tout

autant l'enseignement primaire.

"Une école a demandé à la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH) que certains élèves soient dispensés de l'épreuve de néerlandais au CE1D. Ils n'avaient pas eu cours durant quatre mois. Mais cela leur a été refusé ! Ce n'est pas sérieux ! Comment demander aux élèves de passer des examens alors que les missions d'enseignement n'ont pas été remplies ?", s'indigne, de son côté, Patrick Dekelver qui préside l'Adibra, l'Association des directeurs de l'enseignement secondaire libre de Bruxelles et du Brabant wallon.

"C'est vraiment une problématique dont on a beaucoup parlé avec les parents. Malheureusement, au sein des écoles, les choses sont faites au cas par cas. Il y a des établissements qui se sont débrouillés pour que la matière soit vue. Et encore pas dans les mêmes conditions pour tous !", complète Véronique de Thier.

**EN RAISON DE** la pénurie, quelque 3.165 périodes étaient non attribuées le 1<sup>er</sup> mars 2018, dans les seules écoles secondaires du réseau libre. Un chiffre qui ne reprend ni le primaire, ni l'ensemble du réseau officiel, qui représente près de la moitié des écoles.

Julien Thomas

## Certaines écoles adaptent les examens

BRUXELLES Du côté de l'Ufapec,

l'association des parents de l'enseignement catholique, la sérénité contraste avec les nombreuses inquiétudes du côté des parents de l'enseignement officiel. C'est que plusieurs réunions avec le Segec ont permis d'apaiser certaines inquiétudes sur les éventuelles conséquences de la pénurie des enseignants sur les résultats des élèves aux examens. "Nous avons posé la question à différents endroits. Quand il s'agit de contrôles internes à l'école, l'école devra évidemment tenir compte du manque de cours que les élèves ont eu et essayer d'envisager dans la mesure du possible pour le début d'année prochaine une remise à niveau. Si certains étudiants n'ont pas eu de cours durant onze semaines, on ne pourra donc pas exiger qu'ils aient le niveau de ces onze semaines de cours. Je parle ici des épreuves internes", explique Bernard Hubien, secrétaire général de l'Ufapec. Reste que les épreuves certificatives externes du CEB, du CE1D et du CESS ne peuvent faire l'objet d'aménagements. "Les questionnaires sont préparés en externe et envisagent évidemment que chaque enfant a suivi les cours qui lui permettent la maîtrise des compétences attendues. Mais l'échec ou la réussite aux épreuves certificatives externes n'entraînent pas automatiquement l'échec puisqu'en primaire, le jury d'école et en secondaire le conseil de classe peuvent donner une attestation de réussite, même si l'épreuve certificative a été ratée", ajoute Bernard Hubien. "Ce sera aux conseils de classe de décider si les enfants reçoivent leur diplôme, même quand ils ont raté leurs épreuves externes. C'est clair qu'on va tenir compte des possibles circonstances atténuantes que sont notamment les absences de profs", conclut Ghislain Maron, président de l'Association interréseau des directions d'école (Aide).

J. Th.